

Message aux abonnés des communes de Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Ferrières-en-Brie, Lesches, Montévrain



Madame, Monsieur,

Au 1er Janvier 2026, la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire confie la gestion des services de l'eau à Veolia. Les équipes de cette société seront ainsi à votre disposition pour gérer vos demandes d'abonnement, de résiliation, pour mettre à jour les informations de votre contrat, réaliser des interventions techniques ou toutes autres demandes liées à la gestion de l'eau.

Nous vous invitons à découvrir au recto vos nouvelles modalités de facturation, d'accès à votre règlement de service, ainsi que nos coordonnées. Vous trouverez au verso les différents services disponibles pour faciliter la gestion de votre contrat.

En 2026, le télérelevé se modernise dans votre commune. Veuillez trouver les informations relatives à ce sujet au verso de ce courrier.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

VOTRE CALENDRIER DE FACTURATION

Vous recevrez votre facture de fin de contrat, envoyée par la Saur, courant Janvier. En Mars 2026, vous recevrez la première facture de Veolia, dont le contenu est présenté ci-dessous

Mars 2026	Septembre 2026
<ul style="list-style-type: none">6 mois d'abonnement de Janvier 2026 à Juin 2026Consommation de Janvier 2026 à Mars 2026	<ul style="list-style-type: none">6 mois d'abonnement du Juillet 2026 à Décembre 2026Consommation de Avril 2026 à Septembre 2026

Choisissez la tranquillité, adoptez la mensualisation !

Pour étaler le paiement de votre facture sur l'année et mieux maîtriser votre budget, choisissez la mensualisation de vos factures : des prélèvements mensuels, prévus à l'avance grâce au calendrier de paiement intégré à votre facture.

A savoir

Votre nouveau règlement de service

Ce document définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés.

La politique de confidentialité des données à caractère personnel

Ces 2 documents seront consultables en version numérique sur www.eau.veolia.fr ou sur simple demande par courrier **à partir du 1er janvier 2026.**

Contactez Veolia comme vous le souhaitez



Appli "Veolia et moi"

Android ou Apple en flashant le QR code ci-dessus



Agence en ligne www.eau.veolia.fr

0969 360 400*

du lundi au vendredi de 8h à 19h / samedi de 9h à 12h

*Appel non surtaxé - 24/7 pour les urgences techniques



Veolia Eau

TSA 50119 - 37911 Tours Cedex 9



Accueil Consommateurs

9 Rue de la Mare Blanche, 77186 Noisiel (uniquement sur rendez-vous)

18 Rue de Paris, 77200 Torcy

Du lundi au vendredi de 8h30-16h30

FACILITEZ-VOUS LA VIE

Veolia propose de nombreux services en ligne ! Ces services sont **gratuits, activables facilement** depuis votre application mobile Veolia et moi, le site www.eau.veolia.fr ou sur simple appel.

En plus de limiter l'impact sur notre planète, certains ont aussi des bénéfices sur votre porte-monnaie !



Adoptez le bon geste pour vous et pour la planète, passez à l'e-facture !

Une facture toujours reçue à temps, disponible 24h/24, respectueuse du climat.

Gagnez du temps, réalisez vos démarches en ligne !

La plupart des démarches sont réalisables en ligne depuis votre app mobile, ou votre espace personnel sur www.eau.veolia.fr : payer ma facture par CB, indiquer le relevé de ma consommation, m'abonner, etc.

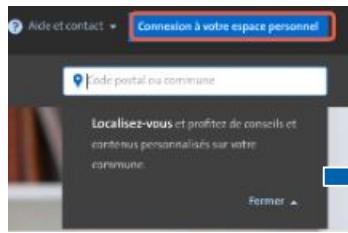
Optez pour le prélèvement automatique !

Une solution plus rapide et moins de charge mentale

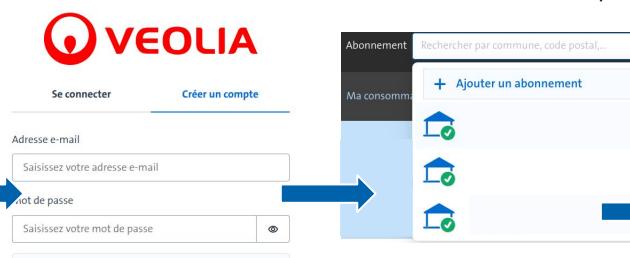
- Choisissez votre date de prélèvement
- Suspendez facilement un prélèvement
- Optimisez votre budget grâce à la mensualisation

Pas encore d'espace personnel ? Créez-le en quelques clics !

1. Depuis le site eau.veolia.fr, cliquez sur "connexion à votre espace personnel" et renseignez le numéro de votre commune



2. Cliquez sur "Créer un compte", renseignez votre adresse e-mail et le mot de passe de votre choix, puis consultez votre boîte mail pour trouver le code d'activation



3. Cliquez sur le menu déroulant "Abonnement" puis sur "Ajouter un abonnement". Cliquez sur "Rechercher un abonnement existant" puis précisez la commune. Enfin, renseignez votre numéro d'abonnement ainsi que votre numéro de compteur - disponibles sur votre facture.



LE TÉLÉRELEVÉ SE MODERNISE DANS VOTRE COMMUNE

Dès Janvier 2026, de nouveaux modules de relevé automatique d'index seront déployés. Vous serez prévenus par courrier du lancement de la démarche dans votre commune pour que vous puissiez **prendre rendez-vous avec les services de Veolia**.

Grâce à cela, à partir de 2027, **vos consommations d'eau et de nombreux services en ligne qui vous simplifieront la vie**, seront disponibles sur votre Espace Personnel et votre App. mobile. Pour en bénéficier, connectez-vous, assurez-vous que vous avez ajouté votre abonnement, et **rendez-vous à la rubrique "Ma consommation"**.



SOYEZ ACTEURS DE LA SOBRIÉTÉ

L'accès à l'eau semble aujourd'hui couler de source, pourtant l'eau est une ressource de plus en plus rare et les sécheresses deviennent chroniques. **Economiser l'eau est un geste à la fois économique et écologique**. Ensemble, mettons l'accent sur la sobriété !

Des petites choses au quotidien peuvent faire économiser beaucoup d'eau !

Prenez des bons réflexes au quotidien

Une douche plutôt qu'un bain, couper l'eau quand vous partez longtemps, etc.

Rénovez votre installation

La robinetterie, les sanitaires et électroménagers plus récents permettent des économies d'eau.

Surveillez votre consommation

En ligne ou sur vos factures, soyez à l'affût des hausses anormales pour repérer les fuites.

Evitez les fuites, évitez le gel

Protégez votre compteurs et vos tuyaux contre le gel.

Des aides sont disponibles pour l'achat de dispositifs d'économies d'eau à hauteur de 50€ TTC

Critères d'attribution

Être un particulier, abonné au service de l'eau, pouvant justifier l'acquisition d'un ou deux récupérateurs d'eau de pluie, d'une capacité totale minimum de 300 litres, postérieure au 1er janvier 2026.

Comment justifier l'attribution de cette aide ?

Un formulaire sera mis en ligne sur le site de la CAMG à partir de Janvier 2026. Votre dernière facture d'eau, votre facture d'achat, et une photo du dispositif installé devront être jointe au dossier. Une fois celui-ci validé, sous réserve d'être à jour de ses paiements, un avoir de la valeur de votre achat sera établi sur votre prochaine facture d'eau. **Aide plafonnée à 50€ TTC ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure à 50€. Demande unique par abonné et par adresse.**